

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Konferenz Kantonaler Volkswirtschaftsdirektoren Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Économie Publique Conferenza dei Direttori Cantonali dell'Economia Pubblica

Etat des lieux du SECO et du Secrétariat de la CDEP relatif au rapport « Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié - Analyse de la situation et rapport sur les mesures »

A1. Sondage auprès des cantons

La Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Economie Publique (CDEP) a mené un sondage parmi les cantons sur les mesures déjà mises en œuvre ou prévues pour renforcer le potentiel offert par la main-d'œuvre indigène dans les thèmes prioritaires « Conciliation travail-famille », « Travailleurs âgés » et « Formation ». Un sondage portant sur le thème « Innovations » n'est pas apparu pertinent car les ouvrages de référence permettaient de traiter cette question. L'objectif de ce sondage était moins l'élaboration d'un catalogue de mesures exhaustif qu'un aperçu des mesures cantonales. Les retours des cantons ont été très satisfaisants. Dans l'ensemble, le sondage révèle que les thématiques « Conciliation travail-famille » et « Formation » comptent un nombre nettement plus élevé de mesures que le domaine des « Travailleurs âgés ». Dans les trois thèmes prioritaires sélectionnés, on constate également que les cantons ont mis en œuvre des mesures relativement similaires.

A1.1 Relever le niveau de qualification pour répondre aux besoins des entreprises

La politique en matière de formation relevant principalement de la compétence des cantons, ces derniers sont particulièrement actifs dans ce domaine. Ils sont notamment responsables de mettre à disposition des structures de formation de degré tertiaire de bonne qualité. Dans cette optique, ils examinent régulièrement les offres de formation, et les étoffent en cas de nécessité; ces structures sont également ouvertes aux étudiants d'autres cantons. Actuellement, la ratification de l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) est en cours. Hormis les contributions qu'ils versent aux institutions, les cantons aident aussi les personnes en formation. Une des mesures consiste par exemple à soutenir financièrement des personnes effectuant une deuxième ou troisième formation dans le but d'obtenir un certificat fédéral de capacité ou une attestation, de la même manière qu'un apprenti suivant une formation professionnelle initiale dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Cette mesure, qui permet de rendre un changement professionnel attrayant et d'adapter la formation aux besoins économiques, n'est pas encore disponible au niveau national. Concrétiser la perméabilité du système de formation est une autre mesure essentielle, déjà mise en œuvre sur l'ensemble du territoire. D'autres instruments existent dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière pour les jeunes parvenus au terme de leur scolarité, mais aussi pour les adultes qui souhaitent se reconvertir ou suivre une formation continue.

Soutien de certains domaines professionnels, comme les MINT, la santé et l'enseignement

Depuis un certain temps déjà, les cantons s'efforcent de former un nombre suffisant de personnes dans ces domaines spécifiques. En tant qu'employeurs principaux, ils réagissent notamment aux pénuries dans les domaines de la santé et de l'enseignement.

MINT

Ces dernières années, le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (domaine MINT) a enregistré une pénurie de main-d'œuvre particulièrement forte, ce qui a conduit de nombreux cantons à prendre des mesures pour renforcer l'attrait de ces formations. Ces mesures visent notamment à renforcer le domaine MINT à l'école primaire, à augmenter l'attrait des filières d'étude MINT et à organiser des foires de l'emploi présentant les professions MINT. Les cantons s'efforcent également d'attirer davantage de femmes dans les filières d'étude et les professions MINT.

Santé

Les cantons, que ce soit individuellement ou rassemblés au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS), fournissent des efforts importants, afin de garantir un nombre suffisant de professionnels dans le domaine de la santé. Un objectif qui, au vu du manque permanent de main-d'œuvre dans les professions de la santé (que ce soit aux niveaux universitaire ou non), se révèle être un défi de taille. Ils s'investissent notamment dans l'information sur les professions de la santé au sein des écoles, l'encouragement des reconversions dans les professions de la santé non universitaires, et l'augmentation de l'attrait des professions non universitaires dans le domaine de la santé en proposant de meilleures classes salariales. Ces mesures doivent, d'une part, permettre d'encourager davantage de personnes à suivre une formation dans le domaine de la santé et, d'autre part, à réduire les fluctuations.

Corps enseignant

En encourageant les reconversions, les cantons peuvent pallier la pénurie d'enseignants qui se fait régulièrement sentir.

Validation d'acquis non formels

De nombreux cantons ont mentionné la validation d'acquis non formels comme une mesure qu'ils ont prise dans le domaine de la formation. Un canton a indiqué que cette solution permet à des personnes travaillant depuis un certain temps déjà dans le domaine de la santé, mais qui ne disposent pas d'une formation adéquate, d'en suivre une a posteriori. Certains cantons encouragent, au sein même de leur service public, la spécialisation professionnelle via un système de promotion pour les travailleurs hautement qualifiés basé sur l'exercice d'une tâche bien spécifique.

Formation continue

De nombreux cantons encouragent, en leur qualité d'employeurs, la formation continue de leurs collaborateurs au moyen d'une participation financière, d'horaires de travail flexibles ainsi que d'une identification de potentiels. Certains cantons participent à la formation continue interne en entreprises ou à l'organisation de formations continues pour entrepreneurs, afin de former la main-d'œuvre de manière ciblée.

A1.2 Innover pour réduire la pénurie de main-d'œuvre

Aucun sondage particulier n'a été réalisé au sein des cantons concernant cette thématique. Toutefois, différentes idées pour atténuer la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la santé figurent dans le thème « Relèvement du niveau de qualification ». Elles ont également été prises en compte lors de la rédaction du rapport « Initiative visant à combattre

la pénurie de personnel qualifié - Analyse de la situation et rapport sur les mesures ».

A1.3 Créer de bonnes conditions pour maintenir les personnes en emploi jusqu'à la retraite et au-delà

Dans ce thème, les cantons mettent surtout l'accent sur les points mentionnés ci-dessous. Il apparaît toutefois que, dans l'ensemble, les cantons ont mentionné un nombre inférieur de mesures dans ce domaine que pour les thématiques « Conciliation travail-famille » et « Formation ».

Incitation à exercer une activité professionnelle au-delà de l'âge de la retraite

Au centre de cette thématique se trouve la possibilité d'encourager les travailleurs à poursuivre une activité lucrative au-delà de l'âge de la retraite. Le sondage révèle toutefois que peu de cantons proposent déjà cette mesure, même si nombre d'entre eux l'ont déjà envisagée, au même titre que l'introduction de modèles flexibles du temps de travail combinés à une réduction du taux d'occupation des travailleurs âgés, ou l'abandon d'une fonction de cadre tout en poursuivant une activité lucrative.

Mesures particulières pour mieux intégrer les demandeurs d'emploi âgés sur le marché du travail

De nombreux cantons ont mis sur pied des mesures spécialement conçues pour les travailleurs âgés, afin de favoriser leur intégration sur le marché du travail. Ces mesures du marché du travail mettent l'accent sur l'augmentation de l'aptitude des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Les projets dans ce domaine peuvent en outre être combinés à une campagne d'information destinée aux employeurs et visant à réduire les préjugés dont sont victimes les demandeurs d'emploi âgés.

Promouvoir la capacité et de l'envie de travailler chez les travailleurs plus âgés

De manière générale, on observe que de nombreux cantons ont introduit, en leur qualité d'employeurs, un système de gestion ou de promotion de la santé en entreprise, en partie aussi dédié aux travailleurs âgés. En effet, des travailleurs en meilleure santé ont plus de chance d'être et de rester aptes au marché du travail jusqu'à la retraite et au-delà. Les cantons ont aussi mentionné d'autres mesures, telles que des offres de formation continue pour les travailleurs âgés de plus de 50 ans, l'adaptation du poste de travail aux besoins des travailleurs âgés ou la sensibilisation des cadres à leurs besoins.

A1.4 Permettre de mieux concilier travail et famille

Les mesures brièvement présentées dans cette rubrique sont issues des sondages menés dans les cantons, ainsi que de la plate-forme d'information de la Confédération « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales ».

Accueil extrafamilial des enfants

C'est aux communes et aux cantons qu'incombe l'accueil extrafamilial des enfants. Selon le domaine (autorisation, surveillance, règlementation, financement et exécution), les compétences sont réparties de manière très différente entre les cantons et les communes. Une situation que reflètent également les retours des cantons sur cette thématique : les disparités sont importantes en ce qui concerne les offres d'accueil extrafamilial des enfants, aussi bien entre les cantons que, parfois, au sein même de ces derniers. Même si certains d'entre eux ont imposé une relative harmonisation grâce à l'introduction d'une loi, la plupart des cantons se sont limités à définir des standards minimaux relatifs au taux d'encadrement. Dans les domaines de l'information et du conseil, certains cantons proposent des offres pour l'accueil extrafamilial des enfants, et disposent d'un système de coordination des offres. Alors que peu de cantons disposent d'un programme complet visant à promouvoir la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée pour les hommes et les femmes,

nombre d'entre eux ont mis sur pied des mesures ponctuelles, notamment dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants. Tous les cantons disposent d'offres en matière d'accueil extrafamilial des enfants, que ce soit pour les enfants en âge préscolaire (crèches, familles de jour) ou en âge scolaire (garderies, écoles à horaire continu et accueil de midi au sein de familles de jour). Nombre d'entre eux souhaitent toutefois étoffer leurs offres parce que les places sont insuffisantes, que les offres se limitent aux centres villes et font défaut dans les zones périphériques ou que l'accueil extrafamilial des enfants n'est pas assuré durant les vacances scolaires. De nombreux cantons prévoient en outre l'introduction d'horaires blocs, si ce n'est pas déjà le cas. Les 17 cantons qui ont adhéré au concordat HarmoS se sont engagés à introduire des blocs horaires pour l'année scolaire 2015/2016 et à créer une offre répondant aux besoins en matière d'accueil de jour extrascolaire.

Politique d'entreprise favorable à la famille

Au cœur de cette thématique, l'information et la sensibilisation du public et des entreprises, ainsi que le rôle des cantons en tant qu'employeurs revêtent une importance toute particulière. Sur la base du manuel PME « Travail et famille » de la Confédération, certains cantons ont mis sur pied des projets comme la remise d'un prix aux entreprises, une offre de « tests PME », l'organisation de tables rondes, ainsi que la mise à disposition de promoteurs.

En leur qualité d'employeurs, de nombreux cantons ont introduit différentes mesures visant à améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, comme le temps de travail annualisé, des horaires à la carte, le télétravail, le congé paternité, ainsi que des jours de congé pour la garde des enfants malades. Certains cantons ont mentionné des mesures internes à l'administration, afin de promouvoir la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée à l'échelon des cadres via le travail à temps partiel (direction partagée).

Dans le domaine de la fiscalité et des prestations sociales : suppression des incitations financières négatives auxquelles sont confrontés les travailleurs qui assument des tâches éducatives

Bien que de nombreux cantons envisagent la suppression des incitations négatives des systèmes fiscal et social, seule une minorité a vraiment mis en œuvre des mesures concrètes.

En règle générale, les communes et certains cantons subventionnent les offres d'accueil extrafamilial des enfants en fonction du revenu des parents, principalement pour des raisons sociales. Il est certes nécessaire d'étoffer et de renforcer les mesures dans ce domaine, mais la situation financière difficile de certains cantons rend la tâche compliquée pour le moment.

Egalité

Les sondages réalisés au sein des cantons ont montré que certaines mesures visant à promouvoir la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée sont combinées à des mesures destinées à promouvoir l'égalité entre femme et homme. On peut notamment citer la promotion de l'égalité salariale entre femme et homme, le travail à temps partiel pour les hommes ou des campagnes d'information sur l'égalité entre femme et homme dans la vie professionnelle.

Plate-forme d'information de la Confédération

Actualisée chaque année, la plate-forme d'information <u>www.travailetfamille.admin.ch</u> est une banque de données de la Confédération qui offre un aperçu général des mesures mises en œuvre par les cantons et les communes (chefs-lieux) pour l'accueil extrafamilial des enfants et la création de conditions de travail favorables aux familles (projets cantonaux pour l'économie, ainsi que pour les cantons et chefs-lieux en leur qualité d'employeurs).

A2 : Sondage auprès de la Confédération

En vue de la rédaction du rapport « Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié - Analyse de la situation et rapport sur les mesures », le bureau Ecoplan a interrogé, sur mandat du SECO, les offices fédéraux potentiellement concernés par les quatre thèmes prioritaires (OFFT, OFAS, OFSP, ODM, SER, AFC, BFEG). Des experts dans le domaine des innovations ont également été consultés (Fabian Wassmer, chef de projet au Swiss Innovation Forum ; Christian Hirsig, fondateur et directeur de la plate-forme Atizo développée par Open Innovation). Ces discussions avaient pour but d'identifier, au niveau fédéral, des mesures en cours ou prévues, ainsi que des idées pour d'autres mesures éventuelles.

Le tableau ci-dessous présente brièvement les mesures déjà mises en œuvre au niveau fédéral et les mesures pouvant être envisagées. La liste n'est pas exhaustive, tous les experts et les partenaires sociaux n'ayant pas encore pu être consultés à l'heure actuelle.

A2.1 Relever le niveau de qualification pour répondre aux besoins des entreprises

Garantir la qualité de la formation face à l'augmentation du taux de diplômes

Mesures	Description / Appréciation	Compétence	
Mesures déjà mises en œuvre :			
Crédits d'encouragement FRI 2013-2016	Le Parlement a approuvé des crédits d'encouragement d'un montant de 24 milliards de francs pour la formation, la recherche et l'innovation. Il recevra encore par la suite une demande pour environ deux milliards supplémentaires pour les programmes-cadres européens de recherche et de formation. Les crédits FRI atteindront ainsi une croissance nominale moyenne de 3,7 % par an, soit une croissance supérieure à la moyenne par rapport aux autres domaines politiques.	Confédération	
Formation professionnelle supérieure	Augmentation dès le 1 ^{er} janvier 2013 des subventions pour les émoluments d'examen au niveau de la formation professionnelle supérieure. Cette décision doit permettre d'augmenter encore l'attrait de la formation professionnelle supérieure.	Confédération	
Relève scientifique	La Confédération analyse la situation de la relève scientifique dans les hautes écoles de Suisse. Elle soumet des propositions destinées à améliorer la promotion de la relève académique et à renforcer l'encouragement des femmes hautement qualifiées.	Confédération / Cantons / Universités	
Forfaits d'intégration pour les étrangers	La Confédération encourage l'intégration (langue et formation, information) à hauteur de 17 millions de francs par an. Elle verse aux cantons un forfait d'intégration unique de 6 000 francs par réfugié reconnu ou admis à titre provisoire, ainsi que par personne admise à titre provisoire. Affecté à un projet précis, ce forfait sert notamment à encourager l'intégration professionnelle et l'acquisition d'une langue officielle. Dès 2014, ces mesures d'encouragement rejoindront des programmes d'intégration cantonaux.	Confédération / Cantons	
Encouragement précoce	Projet pilote lancé conjointement par l'ODM et la CFM intitulé « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire ». Entre 2009 et 2011, 56 projets innovants ont été soutenus financièrement. Un projet pilote similaire est aussi réalisé pour la période 2012-2014.	Confédération / Cantons	

Mesures prévues :		
Evaluation d'un éventuel relèvement du niveau de qualification en cours d'emploi	L'accent est mis sur le relèvement du niveau de qualification en cours d'emploi et sur le rôle des employeurs et des employés. Des études coût/avantage doivent être réalisées pour le relèvement du niveau de qualification. Finalement, les mesures envisagées devront faire l'objet d'un monitorage et d'une évaluation au moment de leur mise en œuvre.	Confédération
Déductibilité fiscale des frais de formation et de formation continue à caractère professionnel	Augmentation ou prolongation de la déductibilité des frais de formation. La nouvelle loi fédérale sur l'imposition des frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles a été traitée par la CER-N en août 2012. Désormais, les frais d'une reconversion professionnelle volontaire et les frais en vue d'une promotion professionnelle devront être déductibles, indépendamment de la profession exercée. Cette mesure encourage toutefois peu la prise d'emploi ou l'augmentation du taux d'occupation. Il est prévu de fixer dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) un montant maximal pour la déduction de ce type de coûts. Les dispositions actuelles de la LIFD ne prévoient pas de limite pour la déduction des frais de formation continue. La réglementation planifiée entraînerait dans ce sens une certaine restriction.	Confédération / Cantons
Programmes cantonaux d'intégration dans le domaine de la migration	Dès 2014, des programmes d'intégration cantonaux seront mis sur pied. Ensemble, la Confédération et les cantons injecteront environ 100 millions de francs destinés à encourager l'intégration. La promotion des qualifications et des compétences linguistiques en fait partie. Les cantons examinent la promotion dite précoce dans le cadre de leurs programmes d'intégration.	Confédération / Cantons
Saisie des informations sur la formation des immigrants	Actuellement, les informations sur la formation des immigrants ne sont que partiellement enregistrées dans le registre des autorités des migrations (SYMIC). Une meilleure saisie de ces données permettrait d'identifier les potentiels et de mieux les exploiter.	Confédération / Cantons

Cibler le soutien à certains domaines professionnels

Mesures	Description / Appréciation	Compétence
Mesures déjà mises e	n œuvre :	
Masterplan Cleantech	Evaluation du besoin d'un programme d'incitation en matière de formation continue dans les domaines de l'environnement et de l'énergie.	Confédération
Professions MINT	Il existe de nombreux projets visant à promouvoir les professions MINT. Pour la période 2013-2016, l'association Académies suisses des sciences a été chargée de coordonner les efforts en la matière.	Confédération / Cantons / Partenaires sociaux
Mesures prévues :		
Formation de	Le Dialogue de la Politique nationale de la santé entre la	Confédération /

médecins	Confédération et les cantons prévoit la formation de 300 médecins supplémentaires chaque année à partir de 2018/2019.	Cantons / CDS / Universités
Mesures envisagées :		
Bourses MINT	Bourses spéciales, notamment pour les filières MINT en collaboration avec des associations sectorielles et économiques. Il sera toutefois nécessaire d'évaluer si le montant des bourses influence le choix des études.	Confédération / Cantons / Partenaires sociaux

Renforcer la formation continue et la prise en compte des acquis professionnels

Mesures	Description / Appréciation	Compétence
Mesures déjà mises en œuvre :		
Poursuivre et étoffer le développement de la validation des acquis	Les bases existent, mais le potentiel reste parfois inépuisé en fonction des cantons et des groupes de professions.	Confédération / Cantons
Instruments dans le domaine de la formation de rattrapage	Possibilité de rattraper un diplôme professionnel, pour autant que la personne travaille depuis plusieurs années dans le domaine en question. Il existe un grand nombre de personnes qui ne disposent encore d'aucune formation ou qui aimeraient se réorienter. Le recours à cet instrument doit être encouragé.	Confédération / Cantons
Poursuite des travaux concernant la loi sur la formation continue	Le projet de loi renforce l'apprentissage tout au long de la vie et encourage la qualité et la transparence des offres de formation continue. Le projet de loi porte sur la formation non formelle (p.ex. cours, séminaires). Une attention particulière est portée à la prise en compte d'acquis et au développement des compétences de base des adultes. Le message à l'attention des chambres fédérales est en cours d'élaboration.	Confédération
Reconnaissance de diplômes étrangers (projet pilote « Exploiter le potentiel des migrants : formations de rattrapage »)	Identification et encouragement des immigrants bien qualifiés dans le domaine de l'asile. Mené par l'ODM, ce projet a débuté en août 2012 et durera plusieurs années.	Confédération
Mesure prévue :		
Déductibilité fiscale des frais de formation continue	Désormais, les frais d'une reconversion professionnelle volontaire et les frais en vue d'une promotion professionnelle doivent aussi être déductibles, indépendamment de la profession exercée. Cette mesure permet d'augmenter l'attrait des formations continues et des reconversions.	Confédération / Cantons
Mesures envisagées :		
Reconnaissance de diplômes étrangers	Améliorer l'accès aux informations relatives à la reconnaissance de diplômes étrangers. La reconnaissance de diplôme étant organisée de manière décentralisée, il est relativement difficile de trouver les informations et les services souhaités. Les offres proposées et les plates-	Confédération / Cantons

	formes d'information ne sont pas assez connues.	
Reconnaissance et revalorisation du travail dans le domaine de soins (non rémunéré)	Une meilleure reconnaissance des expériences individuelles dans le domaine des soins permettrait de réduire les barrières qui empêchent les personnes dépourvues de formation d'accéder à une formation de rattrapage. Cette possibilité doit faire l'objet d'une évaluation.	Confédération / Cantons

A2.2 Innover pour réduire la pénurie de main-d'œuvre

Innovations dans le domaine de la santé

Mesures	Description / Appréciation	Compétence
Mesures déjà mises en œuvre :		
Digitalisation du secteur de la santé au moyen de la stratégie « Cybersanté Suisse »	La stratégie doit permettre à des personnes en Suisse d'octroyer aux prestataires de services de leur choix l'accès à des informations pertinentes dans le cadre de leur traitement.	Confédération / Cantons / CDS
Programme européen de recherche et de développement « Ambient Assisted Living (AAL) »	Très proche des préoccupations du marché, ce programme soutient des équipes internationales dans la réalisation de leurs projets visant à développer des prestations et des produits innovants, dans l'optique d'améliorer la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées. Lancé en 2008, le programme prendra fin en 2013. La Suisse compte des participants sur environ 30 projets AAL.	Confédération
Masterplan « Formation aux professions des soins » et nouvelle loi sur les métiers de la santé	Ce plan prévoit d'étoffer les offres de formation à différents niveaux de qualification, afin de couvrir les besoins en personnel dans le domaine des soins et de la santé. La formation et l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé nécessitant une règlementation plus stricte et des exigences plus sévères en matière de qualité, une loi fédérale sur les professions de la santé destinée aux hautes écoles est en cours d'élaboration.	Confédération / Cantons / CDIP / CDS / OdASanté
Télémédecine via les pharmacies	Depuis avril 2012, netCare offre un nouveau service médical dans plus de 200 pharmacies de Suisse, qui peut éviter la consultation d'un médecin. La collaboration entre les pharmacies et les médecins offre encore un énorme potentiel. Ce projet est financé par l'économie privée.	Economie privée
Produits innovants	Décharger le personnel de santé grâce à des produits innovants permettant de renforcer l'autothérapie.	Confédération / Instituts de recherche / Entreprises
Formation d'aide- soignant(e) de la Croix-Rouge suisse (CRS) / formation professionnelle initiale Aide en soins et accompagnement	La formation d'aide-soignant(e) permet de contribuer, dans le cadre de la fonction d'assistance définie, à l'exercice des cinq fonctions des soins infirmiers, et facilite l'accès à une formation infirmière de niveau diplôme. La formation d'aides-soignants peut décharger le personnel de soins plus qualifié. La formation est cofinancée par l'OFAS. La formation professionnelle initiale sur deux ans Aide en soins et accompagnement AFP a été introduite au niveau national en 2012.	CDS / SEFRI

Personnes âgées exerçant des activités de soins	En Suisse, de nombreuses personnes âgées s'occupent volontairement de proches ou d'amis nécessitant des soins. Le SEFRI propose des cours pour aider ces personnes. Le programme de Curaviva s'adresse aux personnes dont un membre de la famille est pensionnaire d'un home.	CDS
Advanced Nursing Practice (ANP)	Nouvelle formation au niveau du Master. L'Université de Bâle, via son Institute of Nursing Science, est la première université alémanique à proposer cette formation. En pratique, son organisation est toutefois compliquée en raison de la rémunération des caisses maladies (les médecins doivent prescrire certaines prestations), mais aussi pour des raisons de responsabilité juridique.	Cantons / Universités
Engagement de migrants pour l'Association suisse d'aides et de soins à domicile	En engageant des migrants, l'Association suisse d'aides et de soins à domicile vise à mieux tenir compte, à l'avenir, des besoins de migrants âgés nécessitant des soins. Cette mesure est financée par l'OFAS.	Confédération / Association suisse d'aides et de soins à domicile
Mesures prévues :		
Collaboration entre les autorités	Une collaboration plus étroite entre les départements de l'économie et de la santé (aux échelons cantonal et fédéral) permet de mieux exploiter les synergies.	Confédération / cantons
IDA Work and Care	Sur mandat du Conseil fédéral, le groupe de travail interdépartemental « IDA Work and Care » examine, sous l'égide de l'OFSP, quelles mesures pourraient être mises en œuvre, afin de promouvoir la conciliation entre l'activité professionnelle et les soins aux personnes.	Confédération
Instruments techniques pour décharger les personnes devant assumer des tâches de soins auprès de leurs proches	Autosurveillance de son état de santé à la maison (analyses sanguines, pression artérielle, etc.) et moyens auxiliaires techniques encourageant l'indépendance des personnes nécessitant des soins (comme des douches ou des baignoires adaptées, des déambulateurs, etc.).	Recherche / Entreprises (si un cofinancement est envisagé : Confédération / Cantons / caisses maladies / ONG)
Centralisation de la médecine de pointe sur un nombre limité de sites en Suisse	La centralisation de la médecine de pointe permet, d'une part, d'éviter des coûts et, d'autre part, d'économiser éventuellement du personnel.	Confédération / cantons / CDS
Chaînes de soins	Lors de la planification de nouveaux hôpitaux, mieux prendre en compte les chaînes de soins, afin d'économiser du temps lors du transfert de patients.	Cantons / CDS
Promotion de nouveaux modèles d'organisation, de travail et d'exploitation	Dans le domaine des urgences notamment, des modèles d'organisation et de coopération innovants combinés à une meilleure collaboration entre les hôpitaux et les médecins installés sont des solutions pertinentes. Ces modèles offrent des structures de soins ambulatoires sous forme de cliniques d'urgence associées à des hôpitaux, qu'elles se trouvent à l'intérieure ou à l'extérieur de ces derniers. Des soins plus efficaces permettent de réduire le besoin en main-d'œuvre.	Cantons / CDS
Mesures envisagées :		•

Interprofessionnalité	Promotion interprofessionnelle de la formation sous forme de week-end de formation, d'études de cas en commun avec des étudiants ou des personnes en formation issus de différents horizons professionnels, dans le but d'améliorer la compréhension des rôles joués par les autres. Dans l'optique de poursuivre le développement de la formation médicale, le Dialogue de la Politique nationale suisse de la santé et l'OFAS ont créé la plate-forme « Avenir de la formation médicale ».	Confédération / Cantons / CDS
Campagne de sensibilisation	Campagne de sensibilisation portant sur l'efficacité des coûts et des ressources dans le domaine de la santé. L'impact d'une telle campagne de sensibilisation et sa contribution pour atténuer la problématique du personnel qualifié ne sont pas garantis.	Confédération / Cantons
Personnes âgées exerçant des activités de soins	L'offre de formation destinée aux personnes âgées exerçant des activités de soin pourrait être renforcée.	Confédération / Cantons / Prestataires de formations
La « Bourse du temps » de St-Gall	Des personnes âgées en bonne santé apportent leur soutien à des retraités dans le besoin, que ce soit à leur domicile ou à leur établissement médico-social. Ils épargnent ainsi des « bons de temps » qu'ils pourront à leur tour utiliser plus tard en cas de besoin. La ville de St-Gall introduit ce modèle en 2013. La Confédération pourrait encourager l'échange de bonnes pratiques.	Cantons / Eventuellement la Confédération
Formes d'habitat innovantes pour les personnes nécessitant des soins	On pense par exemple aux foyers de soins destinés aux malades souffrant de démence, qui contribuent à décharger le personnel des établissements médico-sociaux. La Confédération pourrait encourager l'échange de bonnes pratiques.	Cantons / Eventuellement la Confédération

Innovations dans le domaine de la formation

Mesures	Description / Appréciation	Compétence	
Mesures déjà mises e	Mesures déjà mises en œuvre :		
Apprentissage en ligne	Bien que le programme fédéral « Campus Virtuel Suisse » (2000 - 2007) n'ait pas directement permis de décharger le personnel, il a eu l'occasion de lancer dans les hautes écoles de nombreuses initiatives dans le domaine de l'apprentissage en ligne et de promouvoir certaines activités. Ceci a permis de mieux concevoir et appliquer l'apprentissage en ligne comme une possibilité de moderniser et de transformer l'apprentissage. Les hautes écoles doivent désormais prendre en charge elles-mêmes le développement de l'apprentissage en ligne de façon à intégrer à long terme les projets menés au cours du programme.	Confédération / Cantons / Universités	
Encouragement des connaissances linguistiques des immigrants	Mis sur pied par l'ODM, le projet d'encouragement des connaissances linguistiques (FIDE) contribue de manière innovante à l'intégration linguistique des immigrés.	Confédération / Cantons	
Mesures prévues :			
Aucune mesure connue.			

Innovations au sein des pouvoirs publics (cyberadministration)

Mesures	Description / Appréciation	Compétence
Mesures déjà mises en œuvre :		
Cyberadministration	Cette stratégie nationale de cyberadministration a été développée sous la houlette de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC), en étroite collaboration avec les cantons et les communes. Elle doit permettre aux acteurs économiques et à la population d'effectuer leurs transactions administratives avec les autorités par voie électronique. La majorité des instruments de cyberadministration est disponible, mais les experts estiment que la mise en œuvre de cette stratégie, notamment au niveau communal, peut encore être améliorée.	Confédération / Cantons / Communes
Cyberéconomie	Le programme de cyberéconomie a pour but l'exploitation du potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans tous les domaines, afin d'encourager la croissance et l'innovation au profit de la place économique suisse. En comparaison internationale, la Suisse peut encore faire des progrès dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les taux d'utilisation des transactions bancaires en ligne, du commerce en ligne, de la cybersanté et de l'apprentissage en ligne. Une meilleure utilisation des TIC dans la vie économique peut contribuer à réduire la quantité de personnel et, par conséquent, à freiner le besoin en main-d'œuvre.	Confédération / Cantons / Entreprises
SuisseID	SuisseID est le premier certificat d'identité électronique de Suisse offrant des possibilités de signature électronique juridiquement valable et d'authentification sûre. L'association responsable de la SuisseID est composée du SECO, de QuoVadis Trustlink Schweiz SA, de Swisscom SA, de La Poste Suisse et de l'OFIT. Suisse ID est un élément essentiel pour une utilisation efficiente de la cyberadministration et de la cyberéconomie. Les experts estiment toutefois que des progrès sont encore possibles en termes de mise en œuvre (notamment au niveau communal).	Confédération / Cantons / Communes / Economie privée
Mesure prévue :	I	
Communication sur internet en anglais avec les citoyens suisses et les étrangers	Une traduction en anglais faciliterait la communication des allophones avec les autorités et réduirait la quantité de personnel dans une certaine mesure.	Confédération / Cantons / Communes
Mesure envisagée :		
Plates-formes dédiées aux innovations	Exploitation et promotion de plates-formes d'innovation, telle que la plate-forme Atizo créée par la start-up Open Innovation. Ces plates-formes permettent de maintenir le contact avec d'anciens collaborateurs (retraite, changement de poste), afin d'avoir accès à leur savoir-faire et de leur confier, à eux ou à du personnel externe, certains projets sous forme de mandat.	Economie privée (pour le secteur public)

A2.3 Créer de bonnes condtions pour maintenir les personnes en emploi jusqu'à la retraite et au-delà

Encourager l'exercice d'une activité professionnelle via les systèmes de prévoyance vieillesse

Mesures	Description / Appréciation	Compétence
Mesures déjà mises en œuvre :		
Premier pilier Franchise pour les cotisations AVS Ajournement de la rente Concilier travail et perception d'une rente	Art. 6quater RAVS: les 16 800 premiers francs ne sont pas soumis aux cotisations AVS pour les personnes actives ayant atteint l'âge de la retraite. Seule la part du revenu qui excède 16 800 francs par an est soumise à cotisation. En cas d'ajournement de l'âge de la retraite (actuellement possible jusqu'à cinq ans, art. 29 LAVS), le montant de la rente est augmenté de 31,5 % au maximum, même au-delà de la rente maximum. Le fait de percevoir une rente de l'AVS n'empêche pas d'exercer une activité rémunérée.	Confédération
Deuxième pilier Temps partiel avant l'âge de la retraite et maintien de l'assurance à l'âge de la retraite	Modification de la LPP, afin de permettre le travail à temps partiel avant l'âge de la retraite et le maintien de l'assurance (y c. les cotisations) après l'âge officiel de la retraite. Deux nouvelles dispositions depuis le 1 ^{er} janvier 2011 : 33a et 33b LPP. Les art. 33a et 33b LPP sont des dispositions optionnelles et ne doivent pas obligatoirement être proposées par les caisses de pension. La surveillance PP directe de l'OFAS a examiné les règlements des caisses de pension en vue d'un ajournement de l'âge de la retraite. Les plus importantes institutions ont, dans l'ensemble, mis en œuvre la mesure.	Confédération / Caisses de pension
Troisième pilier Cotisations jusqu'à 70 ans	Possibilité de verser des cotisations au pilier 3a en cas de poursuite d'une activité lucrative jusqu'à l'âge de 70 ans. Par la même occasion, les déductions fiscales pour le pilier 3a sont aussi possibles entre 65 et 70 ans. Ces possibilités incitent les personnes à continuer leur activité après la retraite.	Confédération
Mesures envisagées :		
Premier pilier Lacunes de cotisation	Possibilité de pallier des lacunes de cotisation par une prise en compte de toutes les cotisations versées. Actuellement, cette mesure n'est prévue dans aucun message ni dans aucune révision. Son impact est jugé plutôt faible.	Confédération
Deuxième pilier Réduction de la hausse des bonifications de vieillesse des personnes âgées	Cette solution permettrait de réduire les charges salariales des actifs âgés et d'augmenter leur attrait sur le marché du travail. Il faudrait ensuite réduire le montant des rentes, ce qui ne correspond pas à la volonté politique, ou augmenter les cotisations au cours des premières années. Cette mesure a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du train de mesures 2004-2006, puis a été rejetée en raison d'un impact jugé trop faible sur les coûts. Actuellement, aucun message ni aucune révision ne prévoit de mesure de ce type.	Confédération
Deuxième pilier Relèvement de l'âge à partir duquel un départ à la	Relever l'âge à partir duquel un départ à la retraite est possible permettrait de réduire le préfinancement de la retraite anticipée qui est privilégié fiscalement.	Confédération

retraite est possible		
Suppression de l'âge légal de la retraite au sein de la Confédération	Suppression des limites d'âge au sein des services de l'administration. Avec cette mesure, le contrat de travail des employés de la Confédération ne prendrait plus fin de par les prescriptions légales, à savoir lorsque l'employé a atteint l'âge ordinaire de la retraite, mais d'un commun accord ou par résiliation du contrat pour justes motifs.	Confédération

Promouvoir la capacité et de l'envie de travailler chez les travailleurs plus âgés

Mesures	Description / Appréciation	Compétence
Mesures déjà mises e	n œuvre :	
Exécution de la LTr / LAA et surveillance	Le SECO surveille l'exécution de la loi sur le travail (LTr) et de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) par les inspections cantonales du travail. Objectif : soutenir la santé des travailleurs. La mise en œuvre incombe aux cantons. Au niveau de la Confédération, il n'y a pas de besoin d'action supplémentaire.	Confédération / Cantons
Prévention de la santé en entreprise	La prévention de la santé a pour objectif de maintenir les gens plus longtemps en bonne santé. Les programmes de prévention de l'OFSP prévoient diverses mesures à cet effet, p. ex. la promotion d'offres de menus sains dans les cafétérias ou des programmes pour arrêter de fumer (www.arbeitsplatz-rauchfrei.ch). Le programme national de prévention de l'alcoolisme se penche sur des problèmes spécifiques aux entreprises. Il montre comment réduire l'absentéisme et augmenter la productivité dans les entreprises. Un site internet est dédié à cette thématique. La nouvelle campagne de prévention de l'alcoolisme est menée par différents acteurs, dont notamment le SECO.	Confédération / SUVA / Promotion santé Suisse / Entreprises
Forum national pour la promotion de la santé en entreprise	Afin de diffuser la promotion de la santé en entreprises, Promotion Santé Suisse a créé un forum national. Ce dernier consiste en une banque de données publique et en une série de sessions de formation continue et de séances d'information. Les cantons, l'économie et les assureurs participent activement à ce forum national. La promotion de la santé en entreprise permet de combler les lacunes des mesures de prévention actuelles et contribue également au maintien de la capacité de travail des travailleurs âgés.	Confédération / Cantons / Partenaires sociaux / Economie privée
Allocations d'initiation au travail	Elargissement des allocations d'initiation au travail de l'AC à 12 mois et à 50 % des charges salariales pour les travailleurs âgés (50+) dans le cadre de la 4 ^e révision de la LACI du 1 ^{er} avril 2011. Les allocations d'initiation au travail doivent davantage inciter les employeurs à engager des travailleurs âgés.	Confédération (la mise en œuvre incombe aux cantons)
Mesures du marché du travail en faveur des chômeurs âgés	Depuis la 4 ^e révision de la LACI, les chômeurs âgés (50+) peuvent, indépendamment de leur droit à l'indemnité de chômage, prendre part aux mesures de formation et d'occupation jusqu'à l'expiration de leur délai-cadre d'indemnisation.	Confédération (la mise en œuvre incombe aux cantons)
Mesure prévue :		
Promotion des bonnes pratiques dans le domaine des	Renforcement de la promotion de bonnes pratiques dans le domaine des mesures du marché du travail (MMT) pour les	Confédération / Cantons

MMT pour les chômeurs âgés	chômeurs âgés.		
Mesures envisagées :	Mesures envisagées :		
Campagne de sensibilisation « Travailleurs âgés »	Campagne de sensibilisation destinée aux entreprises concernant l'emploi de travailleurs âgés (p.ex. systèmes des salaires et importance des salaires d'ancienneté). Un changement de système, passant de salaires basés sur l'ancienneté à des salaires basés sur la performance, n'est pas (encore) accepté par la société.	Confédération / Représentants des employeurs	
Travail adapté à l'âge	Afin de prolonger l'activité lucrative des travailleurs âgés, il convient d'adapter les conditions de travail à leurs besoins, notamment en proposant des horaires de travail plus flexibles, des temps partiels, des retraites partielles, etc. De cette manière, l'employeur peut continuer à profiter de l'expérience personnelle et professionnelle des travailleurs âgés.	Employeurs (publics et privés)	

A2.4 Permettre de mieux concilier travail et famille

Accueil extrafamilial des enfants

Mesures	Description / Appréciation	Compétence		
Mesures déjà mises e	Mesures déjà mises en œuvre :			
Programme d'incitation de la Confédération pour l'augmentation des places d'accueil pour les enfants	Jusqu'à présent, le programme d'incitation a permis de soutenir la création de 39 000 places supplémentaires. Au vu de la forte demande (places, aides financières), le Parlement a décidé de prolonger ce programme de quatre ans, jusqu'à fin janvier 2015. La pérennité du financement et des places créées a été démontrée.	Confédération		
Plate-forme d'information « Conciliation travail- famille : Mesures cantonales et communales »	Elle permet l'échange d'informations sur les mesures prises par les communes et les cantons en matière d'accueil extrafamilial des enfants. Il s'agit d'un instrument visant à compléter le programme d'incitation de la Confédération.	Confédération		
Programme fédéral « Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités »	Ce programme a soutenu la création de places d'accueil extrafamilial des enfants dans les universités et les hautes écoles spécialisées. Il offre un soutien ciblé en matière de conciliation entre la vie familiale et la formation.	Confédération		
La Confédération en tant qu'employeur (subventions pour les frais de garde)	En tant qu'employeur, la Confédération donne l'exemple avec sa mesure « Participation aux frais de garde extrafamiliale pour les enfants des collaborateurs ».	Confédération		
Mesures prévues :				
Développement des mesures existantes destinées à l'augmentation des places d'accueil extrafamilial pour	L'offre actuelle de places d'accueil extrafamilial pour les enfants ne suffit de loin pas à couvrir la demande en forte progression. Le manque de moyens financiers des pouvoirs publics s'explique aussi par le fait que cette thématique n'est pas prioritaire dans le calendrier des politiques.	Cantons (et Communes)		

les enfants		
Maintien de la plate- forme d'information « Conciliation travail- famille : Mesures cantonales et communales »	Il s'agit d'un instrument visant à compléter le programme d'incitation de la Confédération jusqu'en 2015.	Confédération

Conditions de travail favorables aux familles

Mesures	Description / Appréciation	Compétence
Mesures déjà mises el	n œuvre :	
Information et sensibilisation, diffusion de bonnes pratiques pour des conditions de travail favorables à la famille	Information et sensibilisation, diffusion de bons exemples par le biais de différentes publications (p. ex. le manuel PME) et de la plate-forme internet « Conciliation travailfamille : mesures cantonales et communales » de la Confédération ainsi que via des projets de divers cantons. Commandé à plus de 10 000 exemplaires, le manuel PME sert souvent de base aux projets cantonaux.	Confédération et Cantons
Aides financières selon la loi sur l'égalité	Financement de projets destinés à promouvoir des conditions de travail favorables à la famille (www.topbox.ch). Les entreprises ont également la possibilité de demander un financement.	Confédération
Mesures visant à atteindre l'égalité salariale	Contrôles au niveau des marchés publics. Dialogue autour de l'égalité salariale. Financement de projets (p. ex. Equalsalary)	Confédération
Subsides Marie Heim Vögtlin destinés aux chercheuses qui veulent reprendre une activité après la naissance de leur enfant	Mesure pour la conciliation de la vie familiale et de la formation des doctorantes. Résultats plutôt marginaux vu la taille réduite du groupe cible.	Confédération
Mesure prévue :		
Information et sensibilisation, diffusion de bonnes pratiques pour des conditions de travail favorables à la famille	Le projet national « 250 entreprises s'engagent en faveur de la conciliation entre famille et vie professionnelle » (2013 à 2015) est en cours d'élaboration. Les cantons sont encouragés à lancer eux-aussi des projets en collaboration avec les associations économiques régionales.	Confédération et Cantons

Suppression des incitations financières négatives pour les travailleurs qui assument des tâches éducatives

Mesures	Description / Appréciation	Compétence
Mesures déjà mises e	n œuvre :	
Déductibilité fiscale des frais de garde extrafamiliale des	Niveau fédéral (impôt fédéral direct) : en vigueur depuis le 1er janvier 2011, plafond à 10 000 francs (situation en 2013). Les cantons ont l'obligation d'introduire une	Confédération / Cantons

enfants	déduction similaire d'ici le 1er janvier 2013. Ils peuvent décider eux-mêmes du montant déductible maximum.		
Mesure immédiate pour supprimer la discrimination fiscale des couples mariés	En 2008, une mesure immédiate a été introduite dans l'impôt fédéral direct. Elle permet une déduction de 2 500 francs (situation en 2013 : 2 600 francs) pour tous les époux ainsi qu'une déduction de 50 % du revenu le plus bas (situation en 2013 : min. 8 100 francs, max. 13 400 francs) pour les couples mariés à deux revenus. Dans 66 % des cas, cette mesure a permis de supprimer complétement la discrimination des couples mariés à deux revenus par rapport aux concubins à deux revenus.	Confédération	
Mesures prévues :			
Poursuite des travaux visant à éliminer la discrimination fiscale des couples mariés	Le Conseil fédéral a chargé le DFF d'élaborer un projet (basé sur le modèle du calcul dit alternatif de l'impôt) afin de supprimer la discrimination fiscale que subissent encore certains couples mariés à deux revenus au niveau de l'impôt fédéral direct.	Confédération	
Amélioration des systèmes fiscaux des communes et des cantons	Recommandation invitant les cantons et les communes à évaluer leur système fiscal et social pour prendre si nécessaire des mesures adéquates afin de supprimer les incitations financières négatives pesant sur les parents qui travaillent. Il s'agit notamment d'éliminer la pénalisation fiscale du deuxième revenu et des coûts élevés liés à l'accueil extrafamilial des enfants.	Cantons (et Communes)	